

15ème législature

Question N° : 10917	De M. Yannick Haury (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >taxe sur la valeur ajoutée	Tête d'analyse >Le taux de TVA dans le secteur du bâtiment	Analyse > Le taux de TVA dans le secteur du bâtiment.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Réponse publiée au JO le : 14/08/2018 page : 7341		

Texte de la question

M. Yannick Haury appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le secteur du bâtiment. En effet, les acteurs de ce secteur semblent inquiets d'une possible remise en cause du taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation énergétique. Cette disposition encourage la transition énergétique et est porteuse d'activités pour les entreprises, tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le programme Action publique 2022 lancé par le Premier ministre le 13 octobre 2017 a pour objectif d'accélérer la transformation de l'action publique afin d'améliorer la qualité des services publics, tout en maîtrisant la dépense publique par l'optimisation des moyens dévolus à la mise en œuvre des politiques publiques, notamment les aides aux entreprises. A cet effet, le comité Action publique 2022 s'est engagé dans une évaluation de l'efficacité des dispositifs fiscaux qui bénéficient aux entreprises. Le Gouvernement a toutefois décidé que, dans le cadre de cette revue, les taux de TVA à l'instar des taux réduits applicables aux secteurs du bâtiment et de la restauration devaient rester stables afin d'assurer sécurité juridique et croissance aux opérateurs.